

Association Binaros
Mairie
28 Place des Vignaux
65200 Bagnères-de-Bigorre

Courriel : as.binaros@gmail.com
Site : <http://www.salondulivre-pyreneen.fr/>
Tél : 06 52 61 52 42
siret : 51883507900022



Règlement des *Prix du Livre Pyrénéen*

Introduction

Les Prix du Livre Pyrénéen ont été créés afin de mettre en valeur la production littéraire actuelle concernant les Pyrénées et ainsi, de développer la visibilité du territoire au-delà de ses frontières grâce à un média de qualité : le livre.

L'ambition des Prix du Livre Pyrénéen à plus long terme est d'augmenter la création et la qualité littéraire des livres consacrés aux Pyrénées.

Article 1 Objet et but

L'association Binaros, dont le siège est situé à Bagnères-de-Bigorre organise les « Prix du Livre Pyrénéen » selon les modalités du présent règlement.

L'objet de ce concours est de sélectionner quatre ouvrages ayant pour sujet ou cadre les Pyrénées, répartis sur quatre catégories.

Le jury peut décerner, à titre exceptionnel, un prix spécial s'il le désire et qui ne sera pas doté.

Article 2 Les Prix du Livre Pyrénéen

Tous les prix sont dotés de la même somme, à savoir 750 € destinés à l'/aux auteur/s des ouvrages. Dans le cas d'une traduction, deux tiers de la dotation reviennent à l'auteur, le tiers restant revient au traducteur.

- **Prix du Livre Pyrénéen - Connaissances** : ce prix est destiné à mettre en valeur un ouvrage constituant un apport conséquent pour la valorisation ou la connaissance des mondes pyrénéens ou d'un de leurs aspects. Il concerne plutôt les ouvrages savants et documentaires sur les Pyrénées, leurs cultures et histoires.

- **Prix du Livre Pyrénéen - Littérature** : ce prix met en valeur un ouvrage ayant pour cadre et/ou sujet littéraire les Pyrénées. Il concerne plutôt les ouvrages de fiction, et les récits de voyage.

- **Prix du Livre Pyrénéen - Guide** : ce prix récompense les ouvrages pratiques, les guides, atlas et autres, concernant les loisirs de montagne mais aussi d'autres domaines (patrimoine, faune, flore, gastronomie...) dans les Pyrénées.

- **Prix du Livre Pyrénéen - Binaros** : les critères des trois prix précédents ne couvrent pas l'ensemble de la production éditoriale et rendent difficile de primer certains ouvrages (photographies, jeunesse...). Sans être un prix coup de cœur, il permet au jury de récompenser un ouvrage traitant des Pyrénées mais qui ne rentre pas dans les critères précédents ou les croise trop...

Article 3 Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne physique ou morale, à l'exception des membres du jury.

Les mineurs pourront participer au concours sous réserve de l'autorisation préalable du titulaire de l'autorité parentale. Binaros se réserve le droit de disqualifier le participant en l'absence de cette justification.

Les personnes n'ayant pas donné leurs coordonnées et identité complètes, ou qui les auront fournies de manière inexacte ou mensongère, seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du concours.

Article 4 Critère d'éligibilité de tous les ouvrages

L'ouvrage doit avoir un rapport avec les Pyrénées et être édité en langue française (les éditions multilingues comprenant une version française sont acceptées).

Les ouvrages doivent être édités entre le 1^{er} juin de l'année n-1 et le 31 mai de l'année en cours. Il est possible de faire concourir des ouvrages publiés entre le 1^{er} juin et le 31 août de l'année en cours, si l'éditeur fait parvenir à l'association Binaros, avant le 31 mai de l'année en cours ou après accord commun des parties, trois exemplaires reliés et mis en page de l'ouvrage à paraître.

L'ouvrage est référencé à la bibliothèque nationale et comporte un numéro ISBN. Il ne peut pas être une réédition. Toutefois le jury peut accepter une nouvelle édition si elle est manifestement différente de la première édition.

Les livres doivent être disponibles pour le grand public et pour les libraires à des conditions courantes.

Un auteur ne peut participer que pour un ouvrage par an par catégorie, mais les éditeurs ne sont pas limités.

Les ouvrages publiés à titre posthume ne peuvent pas participer.

Article 5 Modalités de participation

Pour valider sa participation il faut adresser à l'association Binaros l'ouvrage proposé aux prix en trois exemplaires est envoyé à Binaros (28 place des Vignaux 65200 Bagnères). Une image de la première de couverture en format JPEG ou l'équivalent de bonne définition (minimum 300 dpi) est également demandée. Dans quelques cas, il peut être dérogé d'un commun accord à ces règles. Un accusé de réception est envoyé au participant.

En participant au concours, les auteurs et leurs éditeurs acceptent expressément que les noms des auteurs, de l'éditeur et les titres de ouvrages sélectionnés puissent être publiés et diffusés par l'association Binaros sur tous supports dans le cadre de sa communication interne et externe sur les Prix du Livre Pyrénéen, et que les ouvrages puissent être exposés lors du Salon du Livre Pyrénéen de l'année en cours, dans les locaux de l'association Binaros, de ses partenaires et lors des manifestations qu'elle organise sans limitation dans le temps. Il ne peut être demandé de contrepartie de quelque nature que ce soit à l'association Binaros pour ces actions.

L'envoi des ouvrages implique la pleine et entière acceptation du présent règlement.

Article 6 Devenir des ouvrages envoyés

Les ouvrages papier restent la propriété de Binaros.

Sauf indication écrite de l'éditeur, les ouvrages pourront être transmis par Binaros à des bibliothèques publiques ou scolaires des Pyrénées, soit pour le fond de conservation, soit pour le prêt.

Article 7 Composition du jury

Le jury est composé de 9 membres dont la présidente ou un représentant mandaté de l'association Binaros. Il sont choisis par l'association Binaros qui favorise la diversité des « lecteurs-juges » en terme d'âge, d'origines géographiques, de spécialités (connaissance des Pyrénées ou/et du monde du livre).

Les membres s'engagent à respecter les règles de confidentialité des débats et des prix, à ne pas diffuser les documents qui leur sont remis. Ils peuvent démissionner à tout moment ou être révoqués par l'association Binaros s'ils n'ont pas respecté leur engagement. Leur participation est totalement bénévole, des défraiements de trajet peuvent intervenir sur décision de l'association Binaros uniquement. Leurs frais (transports, hébergement, nourriture) sont pris en compte par Binaros et pourront être déclarés comme don.

Article 8 -Sélection des livres primés

La sélection des livres primés s'effectue en deux temps:

1/ une première lecture a lieu en vue de sélectionner au moins trois, au plus 5 ouvrages par prix. Elle détermine la catégorie où concourent les ouvrages.

2/ Ces ouvrages sélectionnés seront soumis à l'ensemble des membres du jury pour la décision finale lors d'un vote à plusieurs tours si besoin. Il pourra être à bulletin secret si un membre du jury le réclame.

Article 9 Les lauréats

Les auteurs lauréats recevront pour chaque prix une somme de 750 € lors du Salon du Livre Pyrénéen. Les prix sont annoncés le mois précédent la tenue du Salon du Livre Pyrénéen et remis lors de la première journée de ce salon à l'auteur (ou son représentant s'il ne peut être présent).

Les auteurs lauréats et leurs éditeurs seront informés au plus tard trois semaines avant la remise des prix. Ils s'engagent à ne diffuser pas l'information publiquement avant l'annonce officielle de Binaros (communiqué de presse, présentation des ouvrages primés).

Article 10 Promotion des prix

L'association Binaros conçoit des bandeaux pour chaque Prix du Livre Pyrénéen, et transmettra à l'éditeur les maquettes pour en imprimer. L'association Binaros donne directement 3 bandeaux par titre aux librairies indépendantes avec qui elle est relation. Elle peut aussi, en fonction de sa capacité, en fournir aux éditeurs et auteurs.

Outre l'annonce des prix à ses contacts presse et l'affichage des prix sur ses outils informatiques, Binaros s'engage à favoriser la diffusion des ouvrages primés et leur promotion auprès des libraires avec qui elle est en relation. Elle favorise l'organisation de présentations et signatures des ouvrages avec ses partenaires dans la mesure du possible.

L'auteur et l'éditeur s'engagent à utiliser les bandeaux conçus par Binaros. Ils s'engagent à mentionner dans leur communication (en particulier sur leurs outils informatiques et catalogues) l'obtention de ce prix.

Article 11 Responsabilité de Binaros

La participation aux Prix du Livre Pyrénéen implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toute interprétation du présent règlement ainsi que les cas non prévus seront tranchés souverainement par Binaros qui ne saurait être tenu pour responsable si l'opération devait être écourtée, modifiée, annulée, ni en cas de mauvaise réception ou de non réception des ouvrages par voie postale.

Sa responsabilité ne pourra pas être engagée et aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne saurait être versée aux participants.

Article 12 Publicité du règlement

Le règlement complet des Prix du Livre Pyrénéen est disponible sur les outils informatiques de Binaros et du Salon du Livre Pyrénéen, et peut être consulté sur simple demande.

Fait à Bagnères le 04 mars 2020
Pour l'association Binaros
La Présidente
Brigitte Barre

